

Service du renseignement de sécurité

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, quiconque a passé un certain temps à Regina connaît nécessairement la caserne, comme on disait à mon époque, et sait que cette institution jouit d'un grand respect. Je me souviens que lorsque j'étais jeune et que je faisais partie d'une chorale, on m'a demandé d'aller à la chapelle de la caserne. Il n'y avait qu'une seule caserne à Regina à cette époque. C'était la caserne «B» de la GRC. Même lorsque j'étais jeune, je considérais l'invitation à participer à la messe du dimanche matin et le fait de voir les uniformes écarlates des deux côtés de la nef comme un honneur insigne. De ce fait, nous pensions que notre chorale était assez spéciale.

Je me souviens également qu'un des membres de la gendarmerie à cheval venait régulièrement à notre école du dimanche. Nous savions qu'il était membre de la GRC même s'il était en tenue civile. Un jour, il devait assister à une cérémonie après l'école du dimanche et il est venu en uniforme. Croyez-moi, ce jour-là, il est entré en faisant du bruit. On entendait les éperons et on voyait l'uniforme écarlate. C'était une classe de catéchisme spéciale. Je vous le dis parce que cela exprime pour moi un sentiment qui est passablement généralisé au Canada. Ce sentiment était très fort à Regina et je crois qu'il est fort dans toutes les Prairies. Je ne crois pas qu'il s'atténue quand on se dirige vers les côtes. La GRC est respectée et honorée. Elle représente la justice et le droit, et les Canadiens peuvent avoir confiance en elle. Ce sont les souvenirs que j'ai gardés de l'expérience que j'ai faite à Regina quand j'étais jeune.

• (2010)

Il ne faut pas priver cet organisme d'un rôle qu'il a assumé et qu'il assume encore, même si certains problèmes se posent. On peut toujours régler les problèmes. La GRC jouit toujours du respect, du prestige et de la confiance qu'elle a gagnés depuis sa création, à la fin du dix-neuvième siècle sous l'appellation de Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest.

La GRC rend des comptes à la Chambre et aux Canadiens par l'intermédiaire du solliciteur général (M. Kaplan). Pendant une courte période en 1970, cette confiance a été ébranlée quelque peu à cause de certaines activités qui lui ont été imposées, auxquelles on lui a ordonné de s'adonner ou qui sont survenues, de toute façon. Cependant, la situation s'est rétablie, car les Canadiens ont beaucoup de respect pour la GRC et lui font confiance.

On nous demande de retirer une de ses fonctions à la GRC en qui les Canadiens ont tellement confiance. Je reconnais que sa fonction principale est de faire respecter la loi dans certaines municipalités ou provinces où elle seule est capable de le faire, ce qui est sûrement vrai des territoires du Nord-Ouest et du Yukon. On nous demande de lui enlever un rôle qu'on lui a confié depuis l'affaire Gouzenko, alors qu'elle s'est acquittée de sa tâche scrupuleusement et en toute justice. Elle était comptable au gouvernement en place. La commission royale qui a fait enquête n'a pas reproché à la GRC d'avoir mal agi dans ce cas-là. Depuis, on l'a chargée des services de renseignement pour protéger le Canada contre la subversion et, aujourd'hui, contre un nouveau phénomène que nous déplorons tous, le terrorisme. Je suppose que le terrorisme est une forme de subversion, car subversion veut dire inciter à la révolte contre

l'autorité. Les terroristes font peur aux gens de façon à leur faire perdre confiance dans l'autorité.

Aux termes de l'article 3 de ce projet de loi, on nous demande de ne plus confier à la GRC un rôle qu'elle a très bien joué. Je ne comprends pas très bien comment le député de Burnaby (M. Robinson) interprète cette mesure. Peut-être est-il obligé d'agir ainsi à cause de notre Règlement. Il a essayé de la renvoyer à six mois. Comme il n'a pas réussi, il veut la démanteler article par article. C'est ce qu'il a dû faire à cause de notre Règlement. Nous étudions actuellement six ou sept motions, dont celle où il est question de constituer un service distinct.

Au début de mes remarques, j'ai dit qu'il y aurait moyen de régler les problèmes actuels des services de renseignement de la GRC. Nous savons que les services de renseignement comptent des employés qui ne sont pas membres de la GRC. En fait, ils ne savent pas exactement ce qu'ils sont. Mais les services de renseignement pourraient sûrement avoir une politique en matière de personnel différente de la politique du personnel et d'avancement de la GRC elle-même. Lorsque la GRC parle de «la Force», c'est toujours avec un F majuscule. Elle le pense et le voit vraiment comme cela. Il y a certes moyen d'établir au sein de «la Force» un service du renseignement qui relève de l'administration générale du commissaire, par l'entremise d'un commissaire associé ou adjoint si vous voulez, et qui ait mission de trouver, si possible, des candidats valables au sein même de «la Force» et de les affecter, s'ils le veulent, au service du renseignement. Nous pourrions aussi recruter des civils qui n'ont pas été formés à Regina, mais qui ont montré une certaine compétence pour cette forme particulière d'activité. C'est chose possible.

Je regrette que mon temps de parole tire à sa fin, monsieur le Président, car j'avais espéré inciter des ministériels à exprimer leur point de vue sur cette force. Nous avons réussi à faire parler le solliciteur général. Peut-être pourrions-nous amener un autre député à dire ce qu'il pense vraiment de cette force et si elle doit relever de la GRC ou en être totalement indépendante.

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, au cours du débat, ce matin, nous avons beaucoup entendu parler de la motion n° 1 qui a trait au titre du projet de loi qui est proposé à l'article 3. On peut dire que ce débat a découlé pour ainsi dire d'un amendement proposé par notre parti et donnant à entendre qu'il serait plus juste d'intituler le projet de loi: «Loi constituant le Service du renseignement de sécurité de la Gendarmerie royale du Canada». Le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker), entre autres, a déjà exposé les raisons pour lesquelles la GRC pourrait encore être considérée comme l'organisme le mieux à même de diriger le Service canadien du renseignement de sécurité. Le procureur a signalé qu'on n'avait pas encore vraiment prouvé à la Chambre la nécessité d'un service civil de sécurité. Cela n'étant pas encore fait, il est triste que les ministériels imposent la clôture si tôt après avoir élu un nouveau chef, qui n'a même pas de siège à la Chambre et qui n'a pas vraiment eu l'occasion d'examiner d'une façon le moins approfondie le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui.